

CONCOURS

“Pronostic Pizza de Dr. Oetker Tradizionale”

ARTICLE 1

La société anonyme Dr. Oetker, dont le siège est situé à 1831 Diegem, De Kleetlaan 7B - bus 1, organise un concours sans obligation d'achat. Le “ **Pronostic Pizza de Dr. Oetker Tradizionale** ” débute le 1^{er} juin 2016 et se termine après le dernier match joué par l'équipe belge au cours de l'Euro 2016, jusqu'à la demi-finale comprise. Ce concours se déroule en Belgique.

ARTICLE 2

Ce règlement stipule les conditions générales de participation au concours. La participation implique l'acceptation irrévocable et sans réserve de toutes les dispositions du présent règlement par le participant au concours.

ARTICLE 3

La participation au concours est ouverte à toutes les personnes résidant en Belgique. Sont exclus de toute participation : les membres du personnel de Dr. Oetker, ainsi que l'ensemble des collaborateurs concernés directement ou indirectement et leurs familles.

ARTICLE 4

Ce concours est annoncé sur le site web euro2016.oetker.be, via médias en ligne et annonces en ligne.

Pour participer de façon valable, les étapes suivantes sont obligatoires :

- Le participant doit surfer sur le site web euro2016.oetker.be, s'enregistrer via Facebook ou s'inscrire au moyen d'une adresse e-mail valide.
- Pour chaque match joué par la Belgique, jusqu'à la demi-finale comprise, le participant peut introduire un pronostic : quel sera le score final et quand le premier but sera-t-il marqué ? (Réponse en XXX minutes, XX secondes). Le pronostic doit être effectué avant le début du match ; en cours de match on ne peut pas introduire son pronostic, le site sera inactif.
- Le participant doit remplir ses coordonnées personnelles, de façon à ce que Dr. Oetker puisse déterminer l'identité des gagnants et prendre contact avec eux.
- Si Dr. Oetker suspecte une quelconque fraude, Dr. Oetker se réserve le droit de déclarer une participation non valable.

Par match joué par la Belgique, jusqu'à la demi-finale comprise, il y aura 25 Packs Pizza Tradizionale de Dr. Oetker à gagner. Ces 25 gagnants seront les participants qui auront introduit pour ce match le pronostic le plus proche du score exact et se rapprocheront le plus du moment où le premier but sera marqué.

Si, durant les huitièmes, quarts et demi-finales, le match se termine sur un score nul et que la victoire ou la défaite se décide aux penaltys, les gagnants des Packs Pizzas seront désignés sur base du résultat final, à l'issue des pénaltys.

Le vainqueur principal de la TV incurvée Samsung SUHD d'une valeur de 2.199 € sera le participant qui, lorsque tous les matchs de la Belgique seront joués, totalisera le plus grand nombre de meilleurs pronostics. Tout d'abord, on examinera les scores exacts pour chaque match et ensuite, la différence entre l'heure officielle du premier but et le temps inscrit par le participant. Cette différence s'additionnera match par match, et quand tous les matchs seront joués, c'est le participant qui totalisera le moins de minutes et de secondes qui sera déclaré gagnant.

En cas d'égalité, les gagnants seront déterminés en fonction du moment de leur inscription (date, heure, minutes, secondes) telle qu'enregistré par le serveur ; c'est le premier enregistré (sur toutes les inscriptions pour tous les matchs) qui prévaudra.

ARTICLE 5

Les prix du concours sont les suivants :

- Par match joué par la Belgique :
25 x Packs Pizza Tradizionale de Dr. Oetker (5 bons pour une pizza Dr. Oetker Tradizionale - valables dans tous les supermarchés belges - et 1 couteau à pizza)
- Grand prix au terme de tous les matchs joués par la Belgique, jusqu'à la demi-finale comprise :
1 x TV incurvée Samsung SUHD d'une valeur de 2.199 €

Par match, chaque participant reçoit un e-mail lui indiquant s'il a gagné un prix :

- Les gagnants d'un Pack Pizza Tradizionale de Dr. Oetker recevront leur prix par courrier à l'adresse spécifiée sur le formulaire d'inscription au concours.
- Le gagnant principal de la TV Samsung incurvée SUHD sera contacté par téléphone après le dernier match de la Belgique et recevra plus d'informations pour réceptionner son prix.

Les dotations ne pourront être ni échangées, ni remboursées en espèces. Toutefois, Dr. Oetker se réserve le droit, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, de remplacer les dotations mises en jeu par d'autres dotations d'une valeur équivalente ou supérieure.

Dr. Oetker ne prévoit et n'offre aucune garantie sur les prix mis en jeu. Dr. Oetker ne peut être tenu pour responsable d'incidents ou de dommages (in)directement liés à un prix gagné après sa remise. En cas de défaut ou de vice caché, le gagnant doit s'adresser, selon le cas, soit au fabricant du couteau à pizza, soit au fabricant de la TV Samsung. Les prix sont indivisibles et doivent être acceptés tels qu'attribués.

Les gagnants acceptent sans restriction de participer à la communication entourant la réception du prix. Ils acceptent aussi que Dr. Oetker utilise leur nom et des photos à des fins promotionnelles dans le cadre du concours ou de la remise des prix, sans avoir droit à une quelconque rémunération, à aucun droit d'auteur ni à tout autre avantage que le prix attribué.

ARTICLE 6

Les réponses peuvent être enregistrées sur le site euro2016.oetker.be jusqu'au début de la dernière rencontre jouée par la Belgique.

Plusieurs personnes d'une même famille habitant à une même adresse peuvent participer, mais un seul prix maximum pourra être gagné par match, par adresse familiale.

ARTICLE 7

Les gagnants seront personnellement avertis par e-mail. Le gagnant principal de la TV incurvée Samsung SUHD sera averti par téléphone après le dernier match de la Belgique et recevra plus d'informations pour réceptionner son prix. Les gagnants d'un Pack Pizza Tradizionale de Dr. Oetker recevront leur prix par courrier environ 1 semaine après le match à l'adresse spécifiée sur le formulaire d'inscription au concours.

Si l'adresse communiquée lors de l'inscription s'avère être erronée et que la dotation ne peut être remise ou est retournée à l'expéditeur, celle-ci sera définitivement perdue et ne sera pas remise en jeu. Le participant perd alors tout droit sur le prix gagné. Les participants sont donc priés de compléter leur bulletin de participation avec le plus grand soin.

ARTICLE 8

Dr. Oetker pourra prendre toutes les mesures nécessaires de nature à assurer le bon déroulement du concours, notamment en cas de contestation ou si des circonstances non prévues survenaient. Toutes ces mesures et décisions prises dans le cadre de ce concours seront sans appel.

Dr. Oetker se réserve le droit de modifier le concours, son déroulement et/ou les conditions du concours si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté le justifiaient.

Dr. Oetker ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, modifié, reporté ou annulé. Sauf faute grave ou intentionnelle de sa part, Dr. Oetker ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts ou dommages quelconques pouvant survenir suite à la participation au présent concours et à l'attribution des dotations.

Dr. Oetker décline toute responsabilité pour le cas où le site internet www.oetker.be ou le site web euro2016.oetker.be seraient indisponibles pendant la durée du concours, pour une raison qui ne lui serait pas imputable. En conséquence, Dr. Oetker ne saurait dans ces circonstances être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du concours.

ARTICLE 9

La participation au concours oblige l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement. Le règlement est disponible sur le site web euro2016.oetker.be. Pour obtenir une copie « papier » du présent règlement, les participants doivent envoyer

une enveloppe dûment affranchie avec leur adresse à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B - bus 1, 1831 Diegem, avec la mention “ **Pronostic Pizza de Dr. Oetker Tradizionale** ”.

Exceptés les cas prévus aux articles 5, 6 et 7, il ne sera échangé ni correspondance, ni communication téléphonique au sujet de ce concours, ni avant, ni pendant, ni après le dit concours.

Toute réclamation relative au présent concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant l'attribution ou la remise des prix à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B - bus 1, 1831 Diegem. Aucune réclamation formulée oralement ou par téléphone ne sera prise en compte. Toute réclamation introduite après ce délai ou non formulée par écrit ne sera pas prise en compte. Le présent règlement est soumis au droit belge. En cas de litige relatif à son application, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles seront compétents pour les personnes résidant en Belgique.

ARTICLE 10

Le fait que le participant transmette ses données personnelles implique qu'il marque formellement son accord sur l'utilisation de ses données à des fins publicitaires et d'identification afin qu'au cas où il gagnerait, son nom et sa commune puissent être publiés sur le site web et/ou la page Facebook de Dr. Oetker.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les participants ont un droit d'accès et de rectification des données, ainsi que le droit de s'opposer à leur utilisation à des fins de marketing direct à l'adresse suivante : Dr. Oetker S.A. Service Consommateurs, De Kleetlaan 7B - bus 1, 1831 Diegem.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée, boulevard de Waterloo 115 B – 1000 Bruxelles. La S.A. Dr. Oetker va, pour sa part, prendre toutes les mesures raisonnables afin de garder ces données secrètes. En appuyant sur la touche « envoyer » pour la transmission de ses données personnelles, le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ce genre de données via internet n'est jamais sans risque. Le dommage résultant de l'utilisation de données personnelles du participant par des tiers non autorisés ne sera jamais imputable à la S.A. Dr. Oetker et ne peut en aucun cas engager la responsabilité de cette dernière.

Date dernier changement :
28/06/2016